

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Réhabilitation de la station d'épuration de Luneray

Commune de Luneray

Par arrêté préfectoral du 3 mars 2014, une enquête publique a été prescrite du **lundi 7 avril 2014 au mercredi 7 mai 2014 inclus**, sur la demande présentée par la commune de Luneray., place du président René Coty, 76810 Luneray, pour obtenir l'autorisation administrative au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement concernant l'opération de réhabilitation de la station d'épuration de Luneray.

Cette enquête se déroulera sur le territoire des communes de Luneray, Avremesnil, La gaillarde et Gruchet Saint Siméon.

Le dossier d'enquête comporte notamment une étude d'impact et un avis de l'autorité environnementale.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est le préfet du département de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, la demande et les pièces annexées resteront déposées dans les mairies précitées où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public à l'exception des jours fériés et chômés.

Un registre destiné à recevoir les observations éventuelles sera ouvert pendant la même période dans les mairies précitées.

Mr José Lacheray, co-gérant, consultant sécurité hygiène et environnement, commissaire enquêteur, recevra aux jours et heures ci-après, les déclarations verbales ou écrites qui lui seront présentées dans les mairies de Luneray les lundi 7 avril 2014 de 15h à 18h; vendredi 25 avril 2014 de 13h30 à 17h30 et - mercredi 7 mai 2014 de 15h à 18h et Avremesnil le mercredi 16 avril 2014 de 9h à 12h.

Il a pour suppléant Mr Laurent Hondo, ingénieur hors classe honoraire SNCF retraité.

Toute correspondance relative à cette enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur, à la mairie de Luneray, commune siège de l'enquête.

Des observations, propositions et contre propositions pourront également être transmises par voie électronique à la mairie de Luneray, à l'adresse mail suivante: mairie.luneray@orange.fr

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

Toutes informations relatives à ce projet pourront être demandées auprès de M. Martial Hauguel, maire de la commune de Luneray. (Tél:02.35.85.30.34)

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées et à la préfecture(direction de la coordination des politiques de l'Etat - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.